



L'Objet Mystère

Bulletin de participation - semaine du lundi ... au lundi ...

Nom et prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

Commerce	Objet
10.12 pop-up store	
Anabelle Coiffure	
Au fil de MaRobe	
Bijouterie Hernould	
Bio Flamingo	
Boutique Oze	
Boutique Yentl	
Carpe Diem	
Céleste	
Code Couleur	
Cœur de beurre	
Dreamgames	
Elec-confort	
Encore une fois by la Tropézienne	
Feeling	
Flore-home	
Gaspard et Lola	
Grey	
Hashtag	
Jade et Moi	
Korrigan	
La boutique BCBG	
La cave St Jacques	
La Procure	
La Tropézienne	
Lecture Saint-Martin	
Les dessous d'Aurélie – le linge d'Aurélien	
Les Pâquerettes	
Lover shop	
Maison Lambert	
Maison Tellin	
Maurice et Simone	
Meuble center	
Mother Flower	

Natorea	
Neuhaus	
Nuances	
O'Taku's-zone	
Pâtisserie Herbaut	
PB Jeans	
Rock shop	
Rodéo Drive Vintage Shop	
Selexion Clix Photo Delmotte	
Smartoy's	
Stories	
The Neverland	
Tournai Art	
Un monde de bonheur	
Valentino chocolatier	
Vesti boutique – croix rouge	

Toute personne complétant et/ou remettant ce bulletin de participation reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter pleinement les termes.

Objet Mystère – règlement “Public”

Article 1 : Objet du jeu

L'Asbl Tournai Centre-Ville organise un jeu Objet Mystère pour animer le centre-ville commercial de Tournai. Le jeu consiste à faire retrouver aux participants un objet placé sur le thème du SPORT et qui ne fait pas partie des articles en vente du commerce et qui soit distinct de son étalage principal. Ce jeu est organisé du 29 avril au 24 mai 2024.

Article 2 : Conditions de participation du public

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Un seul bulletin de participation est autorisé par personne et par semaine. Les participants devront remplir un bulletin de participation disponible dans chaque commerce participant ou à l'Asbl tournai centre-ville. Il pourra également être téléchargé sur le site internet de l'Asbl (tournaicentreville.com)

Les bulletins devront être déposés à l'Asbl Tournai centre-ville ou dans l'urne prévue à cet effet et placée dans chaque commerce participant.

Tous les mercredis, 5 gagnants seront désignés parmi les participants qui auront déposé leur bulletin dans la semaine qui précède. Le premier tirage aura lieu le mercredi 8 mai 2024. Les gagnants seront ceux qui ont le plus de bonnes réponses. En cas d'égalité, ils seront désignés par tirage au sort. Les bulletins non gagnants seront détruits et ne seront donc pas pris en compte pour les semaines qui suivent. Les informations et données à caractère personnel seront traitées conformément au RGPD.

Article 3: Définition et valeur du lot

5 gagnants seront sélectionnés et gagneront chacun des city-chèques pour un montant de 50,00 €.

Article 4: Acceptation du règlement

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Infos : ASBL Tournai Centre-Ville– tournai.centre-ville@scarlet.be - 069 21 05 15